



Le contrat de confiance du licencié NDC Basket

Notre club étant une association, il ne peut fonctionner qu'avec l'implication des joueurs.ses et de leurs parents. En s'inscrivant pour la saison 2022-2023, le/la licencié.e bénéficie de droits tout en étant tenu par des devoirs. Il est impératif que tout le monde accepte et s'engage à respecter ses devoirs pour la saison à venir.

Les droits :

- Utiliser le matériel et les infrastructures sportives mises à disposition par le club et la mairie d'Angers
- Bénéficier d'un encadrement
- Jouer en compétition officielle dans de bonnes conditions

Les devoirs du joueur / de la joueuse :

- Respecter les dirigeants, les encadrants, et les adversaires
- Participer à tous les entraînements et à tous les matchs (amicaux, championnat, coupe si inscription).
- Se présenter à l'heure aux entraînements et au moins 30 minutes en tenue avant les matchs.
- Honorer les convocations concernant l'organisation des rencontres du week-end (table, chrono, arbitrage, tenue du bar, responsable de salle). En cas d'indisponibilité, le joueur / la joueuse devra informer le club, et trouver un.e remplaçant.e.
- Prendre soin de l'équipement sportif et le rendre en bon état au responsable matériel en fin de saison.
- Participer à l'organisation de manifestations exceptionnelles (tournois, stages, événements festifs...)

Les devoirs des parents et joueurs / joueuses senior :

- Identifier un responsable d'équipe avant le début de la saison.
- Assurer à tour de rôle selon le planning mis en place par ce dernier.
- Le transport des joueurs.euses lors des matchs à l'extérieur.
- Préparer les goûters d'après match (pour les parents), repas d'après match (seniors).
- La tenue de la table de marque.
- Et une aide pour la tenue du bar lors des jours de matchs à domicile.
- Après un match à domicile, on vérifie que l'équipe adverse quitte bien le gymnase.

En cas de non-respect, à ces engagements, le club sera amené à prendre des décisions pouvant aller jusqu'à la non convocation au match suivant ou une exclusion temporaire de l'équipe.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte avant de signer ma licence, et m'engage à la respecter pour la saison 2022-2023.

À Angers le :

Signature